

**1164****07****1164 – CPD – ESL 019**Déclaration des Performances
N°ESL 019

1. Code d'identification unique du produit type : **Elément de structure linéaire en béton.**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction : **Elément de structure linéaire en béton** - date de fabrication : **voir date marquage produit.**
3. Usage ou usage prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : **planchers et ossatures en béton.**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant : **GUIBOUT MATERIAUX, 33 avenue Louis Toussaint – BP 225 – 61104 FLERS Cedex.**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire : **non applicable.**
6. Le ou les système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction : **2+.**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **le CERIB, organisme notifié n° 1164 a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+, a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production n° 1164 – CDP – ESL 019**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **non applicable.**
9. Performances déclarés :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression du béton MPa	25 ; 35 ; 40	EN 13225 :2004
Résistance ultime à la traction et limite d'élasticité en traction des aciers	Aciers pour le béton armé : Rm = 515N/mm ² Re = 500N/mm ²	
Résistance mécanique (par calcul)	Voir dossier de conception	
Résistance au feu (pour la capacité portante)		
Dispositions constructives		
Durabilité vis-à-vis de la corrosion		

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarés indiqués au point 9.

La présent déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Flers, le 01 juillet 2013,

Signé pour le fabricant et en son nom par :

François GUIBOUT

PDG